# PROCÈS VERBAUX

## SAISON 2023-2024

# JOURNAL FOOT

**Numéro de Journal Foot / Publié le :**

N°17 - publié le 29 novembre 2023

LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR
AGENCE NATIONALE DU SPORT
LA DROME LE DÉPARTEMENT
Ardèche LE DÉPARTEMENT

# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°14

---

Réunion électronique du 27 / 11 / 2023

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.
**Excusée :** LAULAGNET Roselyne,
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :
Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.
Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

## HORAIRES

| Catégories | Horaire Légal | Plages Autorisée |
|---|---|---|
| U7 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U9 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U11 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U13 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U15 | Dimanche 10h00 | Dimanche 09h30-11h00 |
| U17 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |
| U20 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
**Horaire Autorisé** : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.
**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

**Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**
Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.
Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.
Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :
L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

## TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

**Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.**

## U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

**Les calendriers modifiés sont mis en ligne merci d'en tenir compte pour les plateaux du 11 novembre.**

**Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.**
Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

**Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boite officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.**

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 02 décembre 2023 à 10h00.

## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

**Les calendriers modifiés sont mis en ligne merci d'en tenir compte pour les plateaux du 11 novembre .**

**Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.**
Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

**Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boite officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.**

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

**Merci de commencer à réfléchir au niveau d'engagement de vos équipes pour la phase printemps :**
**3 niveaux Promotion, Espoir et Bourgeon**
**3 équipes maximum par plateau d'un même club avec un maximum de 8 équipes par plateau.**

Prochains plateaux : Samedi 02 décembre 2023 à 13h30.

## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 10h00.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. Le club positionné en Visiteur 1 sera sollicité dans un premier temps. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

**PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**
Nous enregistrons dès maintenant les désidératas des clubs pour le déroulement de la 2é phase de la saison qui débutera le 03 février 2024. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1ère phase feront parvenir leurs souhaits avant le *22 décembre 2023*, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Prochains plateaux : Samedi 02 décembre 2023.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 13h30.

**Rencontres non jouées :**
Pour les niveaux D3 à D6 les rencontres en retard devront être programmées par les clubs avant les vacances scolaires de fin d'année. Les clubs pourront utiliser les mercredis pour jouer ces matchs.
La commission des Jeunes sera tenue informée de la nouvelle date de chacune des rencontres.

**Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES-ANDRE :**
Le 3é tour Festival PITCH et le 2é tour de la Coupe Charles ANDRE initialement programmés le 25/11/2023 sont repoussés au 27/01/2024.

## U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87 - **Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Utilisation FMI : Nous rappelons que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée revêt un caractère obligatoire. Aussi nous invitons les clubs à vérifier que chacune des équipes en présence possède un utilisateur FMI associé.

IMPORTANT MODIFICATION DATE/HORAIRE : Les clubs sollicités pour des demandes de changement de date ou horaires de rencontres doivent impérativement renseigner leur position (accord ou refus) au plus tard 13 jours avant la date initiale de la rencontre.

**U15 Brassage** :
Pour la deuxième phase de la compétition, mise en place des niveaux D3, D4 et D5, les clubs seront affectés comme suit, conformément aux Règlements sportifs spécifiques Championnat U15, article 3.2.1 (page 113 du guide pratique en ligne) :

2ème phase :
D3 : 2 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 20 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.
Ici il s'agira des équipes finissant à la première place de chacune des 11 poules, et des 9 meilleurs deuxièmes.

D4 : 2 poules de 10 équipes. Les 20 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.
Ici il s'agira des 2 deuxièmes n'accédant pas à la D2, des 11 troisièmes des poules de brassage, et des 7 meilleures quatrièmes des 11 poules.

D5 : x Poules. Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.

Forfait Journée le 26/11/2023 : Brassage Poule G : US BEAUFORT AOUSTE.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations à l'US MONTELIMAR pour son parcours.

Coupe Vivier BOUDRIER : Le 3ème tour (cadrage) est programmé le 09 décembre 2023.
Le 16ème de finale de la coupe est programmé le 27/01/2024,
tirage le 12/12/2023.

**Le 2ème tour (21/10)** n'est toujours terminé.
Rencontres restent à jouer le 09 décembre 2023.

- ENT BASSES COLLINES 2 / RHONE CRUSSOL 07 2
- FC PLATEAU ARDECHOIS / AS ST MARCELLOISE 1

Rencontres qui se joueront le 20 janvier 2024 :

- BEAUMONTELEGER / ECA-ACE
- USVJ - FCV 3 / ASF PIERRELATTE 1
- US ST JUST ST MARCEL / FC VALLON PONT D'ARC

Elles devront obligatoirement se jouer sous peine de l'application de l'Art. 72 des règlements sportifs du District.

**Le 3ème tour** (cadrage) est programmé le 09 décembre 2023 :

- BOURG LES VALENCE FC 1 / FC ANNONAY 1

Rencontre qui se jouera le 20 janvier 2024 :

- ENT BASSES COLLINES 2 ou RCF 07 3 / FC MUZOLAIS.

Rencontres qui se joueront le 27 janvier 2024 :

- US PORTES HTES CEVENNES / ST JUST ST MARC ou FC VALLON,
- USVJ-FCV 3 ou ASF PIERRELATTE 1 / US MONTELIER 1.

En U17 D1 :

- US DAVEZIEUX / FC RHONE VALLEE est reporté au 27/01/2024,

Pour donner suite à la décision de la commission de discipline, l'équipe U17D1 du FC ANNONAY est suspendue à titre conservatoire jusqu'au 06/12/2023. Les rencontres FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 – VALLIS AUREA FOOT 1 / FC ANNONAY 1 – ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG sont reportées ultérieurement.

En U17 D2 :
Poule A :

- FC HAUTERIVES / FC MUZOLAIS est reporté au 27/01/2024,

Poule B :

- ENT CHOMERAC 1 / Av. S. SUD ARDECHE 2 au 09/12/2023,
- OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE est reporté au 17/02/2024.

En U17 Brassage :

- ES BEAUMONTELEGER / USVJ-FCV 3 est reporté au 09/12/2023,
- USPHC 1 / FC VALLON PONT D'ARC est reporté au 09/12/2023,
- ST CYR FCF / FC MUZOLAIS 2 est reporté au 09/12/2023,
- CO CHATEAUNEUF DU RHONE / JS LIVRON est reporté au 09/12/2023,
- F.A MELAS LE TEIL / DIOIS FC 2 est reporté au 09/12/2023,
- US ST JUST ST MARCEL / ASF PIERRELATTE 2 est reporté au 09/12/23,
- US MONTMEYRAN / FC BOURG LES VALENCE 2 est reporté au 09/12/2023,
- RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 / ENT.S. CHOMERAC est reporté au 20/01/2024.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

## U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 15h00.

En U20 D1 – OL. SALAISE RHODIA / US MONTELIMAR est reportée au 16/12/2023,
ES BOULIEU LES ANNONAY / ASF PIERRELATTE est reportée au 20/01/2024,
US VALLEE DU JABRON / RHONE CRUSSOL 07 est reportée au 20/01/2024,
FC PORTOIS / US MONTELIMAR est reportée au 20/01/2024,
US MONTELIMAR / RHONE CRUSSOL FC 07 est reportée au 20/01/2024,
FC MONTELIMAR / US MONTELIMAR est reportée au 27/01/2024,
US MONTELIMAR / CHAVANAY est reportée au 30/03/2024.

En U20 D2 – ES CHOMERAC / US 2 VALLONS est reportée au 20/01/2024,
US PORTES HTES CEVENNES / FC EYRIEUX EMBROYE est reportée au 27/01/2024,
FC HAUTERIVES / FC VALENCE est reportée au 27/01/2024.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

# COMMISSION DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL N° 16

---

### RAPPEL A TOUS LES CORRESPONDANTS ET SECRETAIRES DE CLUBS

**La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à tous les clubs, que lorsque vous avez une rencontre qui est modifiée (changement de lieu, d'heure, de jour, arrêtés municipaux...) vous devez IMPERATIVEMENT avertir PAR TELEPHONE et de vive voix, le ou les arbitres concernés.**
Les coordonnées des arbitres ont été envoyées sur les boîtes mails officielles des clubs en début de saison et elles sont remises à jour et renvoyées fréquemment.

Pour les arbitres qui se sont déplaceront inutilement, leurs notes de frais de déplacement sera imputées sur le compte des clubs.

De plus lorsque vous avez un Arrêté Municipal merci de bien le mettre en copie à la Commission des arbitres

### RAPPEL DE LA FINALISATION DE LA FMI

Nous avons constaté que trop de laisser-aller lors de la finalisation de la FMI avant sa clôture chez certains de nos arbitres jeunes et adultes.

**- L'INVERSEMENT DE SCORE**
**- ERREUR LORS DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU CELLES-CI NON MARQUEES**
**- LES REMPLACEMENTS NON-MARQUES**

Il est rappelé à tous les arbitres, que vous devez prendre tout votre temps pour finaliser la FMI. Vous devez faire valider aux deux capitaines ou deux Éducateurs chez les jeunes : l'historique complet des faits de la rencontre, surtout les remplacements avant les signatures et la clôture.
**La saisie des remplacements est OBLIGATOIRE sur les feuilles de match, qu'elle soit Informatisée ou sur papier**.
**Elle peut avoir de lourdes conséquences en cas de négligence de l'arbitre.**

Tout manquement à ces directives entraînera l'application du règlement intérieur.

### EQUIPEMENT DE L'ARBITRE ET DES JOUEURS(ES)

Nous avons constaté encore ce week-end, que certains arbitres ne respectaient pas les consignes à propos de l'équipent de l'arbitre (Sous-pull de couleur différente que celle du maillot, Short non réglementaire ou chaussettes baissées).
Il en est de même pour l'équipement des joueurs(es)..... (Sous-pull, Cuissardes, Tip-Top de couleur différente que celle du maillot, du short ou des chaussettes).
Cela devient inadmissible.
Nous vous rappelons que vous devez être irréprochable, c'est-à-dire : avoir une tenue correcte et réglementaire.
Nous avons décidé que si cela se renouvelait les prochains week-ends, nous nous verrons obliger d'appliquer le règlement intérieur, soit : 1 point en moins à chaque négligence.

Merci d'en prendre note.

## FORMATION DES ARBITRES-ASSISTANTS AGREES LIGUE ET DISTRICT

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres-assistants agréés Ligue et District aura lieu le samedi 2 décembre 2023 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h15 précises (stade des Combes). La réunion prendra fin à 13h30.
Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le matériel prise de note.
La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est **OBLIGATOIRE**.

**Par ailleurs, tous les arbitres centraux qui manifestent un intérêt pour la fonction d'arbitre-assistant peuvent assister à cette matinée de formation.**

Ordre du jour :
- Atelier technique et physique
- Point technique (signalisation, vidéo DTA…)
- Questionnaire des connaissances théoriques (Q.C.M.)
- Parole aux arbitres assistants

**LISTE DES ARBITRES ASSISTANTS CONVOQUES**

| NOM | PRENOM | CATEGORIE ARBITRE |
|---|---|---|
| ABACHKIA | SABER | District Assistant 1 |
| ACARDY | NOEMIE | District Assistant 1 |
| AIT BTAL | NAJIM | District Assistant 1 |
| AROUI | HAMOUDA | District Assistant 1 |
| BENDJEDDA | HAKIM | District Assistant 1 |
| CHAZALON | EMILIEN | District Assistant 1 |
| DUBOIS | MICHAEL | District Assistant 1 |
| EL HADDIOUI | JALAL | District Assistant 1 |
| GALOYAN | ARTHUR | District Assistant 1 |
| MONTAGNON | NOEMIE | District Assistant 1 |
| BOURDEUX | CLEMENT | District Assistant 2 |
| CHABBAT | MAURICE | District Assistant 2 |
| DELORME | LUCIE | District Assistant 2 |
| GRASSET | GUILLAUME | District Assistant 2 |
| HAFSOUNI | MAHER | District Assistant 2 |
| LOMBARD | LOIC | District Assistant 2 |
| LYVER | SEBASTIEN | District Assistant 2 |
| MILHES | NICOLAS | District Assistant 2 |
| MONTROT | MICHAEL | District Assistant 2 |
| MORET | JAMES | District Assistant 2 |
| PERDRIOLE | RAPHAEL | District Assistant 2 |
| RODRIGUES DE OLIVEIRA | JAO | District Assistant 2 |
| ROUBI | FREDERIC | District Assistant 2 |

## RAPPORT SUITE A UN CARTON ROUGE

Il est rappelé à tous les arbitres Adultes, Jeunes et Stagiaires, que lorsque vous mettez un carton rouge (qu'il soit direct ou qu'il soit suite à deux jaunes) **vous devez faire obligatoirement un rapport** :

-Soit sur votre Portail Officiel si vous l'avez inscrit sur la FMI
-Soit par mail si vous l'avez inscrit sur une feuille de match sur papier, et envoyer celui-ci à la commission de discipline à l'adresse suivante : **discipline@drome-ardeche.fff.fr**
Bien mettre en copie la commission des arbitres **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**
Et ce, **dans les 48 heures après votre rencontre**.

N'oubliez pas de prendre une photo de la feuille de mach (FMI ou papier)

## FRAIS DE DEPLACEMENT (RAPPEL)

Nous vous rappelons que lorsque vous vous rendez à une rencontre qui pour diverses raisons n'a pas lieu, vous devez **UNIQUEMENT** prendre les frais de déplacement.
Merci d'en prendre note.

## PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 02 & 03 /12/2023

- **MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17).**

Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

## AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués…) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

**DECEMBRE 2023**

- Samedi 2 décembre : Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

**JANVIER 2024**

- Samedi 20 janvier : Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 27 janvier : Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

## FORMATION ELITE

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous rappelle qu'une formation relative à la préparation de l'examen Ligue est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football sur la deuxième partie de saison (avril - mai - juin 2024).

Tous les arbitres qui officient régulièrement en seniors D1-D2 et AA ou en catégories jeunes U17 et/ou U20 peuvent faire acte de candidature en envoyant un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche@fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Candidatures reçues au 6 octobre 2023:

PHILIBERT Thomas (arbitre central - JAD)
AZCUE Axel (arbitre central - Seniors)
HAVARD Clément (arbitre central - Seniors)
DUBOIS Michaël (arbitre assistant - Seniors)
GALOYAN Arthur (arbitre assistant - Seniors)
CHEVAL Fanny (arbitre central féminines - Seniors)
BADAD Amine (arbitre central - JAD)
VALLON Alexis (arbitre central – JAD)
MARESTIN Pierre (arbitre central – JAD)
VERRECHIA Esteban (arbitre central - JAD)

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu au siège du District Drôme-Ardèche de Football (date à déterminer).

## PORTAIL DES OFFICIELS (NOUVEAUTES)

La C.D.A vous informe que cette saison, vous pourrez retrouver tous les documents nécessaires dans la rubrique *''DOCUMENTS''*.

Merci d'en prendre note.

## FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

**JANVIER 2024**

**GUILHERAND-GRANGES (07)**
**Séances n°1 à 6** :
- Vendredi 05 janvier 2024 (journée)
- Samedi 06 janvier 2024 (journée)
- Samedi 13 janvier 20204 (journée)

**Séance n°7 (formalités administratives)** :
- Vendredi 19 janvier 2024 (soirée)

**FEVRIER 2024**

**CHATUZANGE LE GOUBET (26)**
**Séances n°1 à 6** :
- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)

**Séance n°7 (formalités administratives)** :
- Samedi 24 février 2024 (matinée) au **Siège du District**

Pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel : **rviallet@drome-ardeche@fff.fr**

## INFORMATION STATUT DE L'ARBITRAGE (ADRESSE E-MAIL)

Nous vous informons que pour toutes correspondances avec le Statut de l'Arbitrage, vous devez adresser vos messages à : **statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr**

## INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que toute absence, quelque se soit le motif, doit être justifiée par un document qui doit être adressé à la boîte mail de la C.D.A.: **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**

Pour tout manquement, nous appliquerons le règlement intérieur.

## CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour tous les changements de coordonnées, (mail, téléphone, adresse…), vous devez faire un courriel à l'adresse : **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**

## COURRIERS DES ARBITRES

- **BOURDEUX Clément :** Courriel nous informant de son absence à la formation continue des Arbitres-Assistants du 02/12/2023 pour raisons professionnelles (Justificatif). Lu et noté.

- **CHABERT Mathéo :** Courriel nous adressant un certificat médical justifiant de son indisponibilité jusqu'au 26/11/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.

- **MONTAGNON Noémie :** Courriel nous adressant un certificat médical justifiant de son indisponibilité jusqu'au 26/11/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.

- **MAILLARD Nicolas :** Courriel nous adressant un certificat médical justifiant de son indisponibilité jusqu'au 04/12/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.

- **VIOUGEAS Tom :** Courriel nous informant d'un problème de FMI lors de sa clôture de sa rencontre U 20 D 2 du 25/11/2023. Lu et noté.

- **BINAUD Laurent :** Courriel nous informant d'une erreur de saisie lors de sa clôture de sa rencontre Seniors D 3 du 26/11/2023. Lu et noté.

- **CHAZALON Émilien :** Courriel nous souhaitant postuler à la candidature pour l'examen de la Ligue comme Arbitre-Assistant. Lu et noté.

- **VIVIER Julie :** Courriel nous adressant un certificat médical justifiant de son indisponibilité jusqu'au 10/12/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.

## COURIERS DES CLUBS

- **FC VALLON PNT D'ARC :** Courriel nous informant d'un inversement de score de la rencontre U 15 Brassage du 26/11/2023. Lu et noté.

- **FC BREN :** Courriel nous informant de l'absence de l'arbitre de la rencontre U 15 Brassage du 18/11/2023. Lu et noté.

- **FC LARNAGE SERVES :** Courriel nous informant de l'inversement du score de la rencontre U 17 D 2 du 18/11/2023. Lu et noté.

- **O SALAISE RHODIA :** Courriel nous informant de l'inversement du score de la rencontre U 17 D 2 du 18/11/2023. Lu et noté.

- **US VAL D'AY :** Courriel nous informant des changements de lieux pour ses rencontres U 15 Brassage du 25/11/2023 et Seniors D 5 du 26/11/2023. Lu et noté.

- **FC ACE :** Courriel nous informant du changement de lieu pour sa rencontre U 17 Brassage du 25/11/2023. Lu et noté.

- **ES NORD DROME :** Courriel nous informant du changement de lieu pour sa rencontre U 17 Brassage du 25/11/2023. Lu et noté.

- **FC PLATEAU ARDECHOIS :** Courriel nous remerciant d'avoir pris en compte leur demande. Lu et noté.

- **FC CHEYLARD :** Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D5 du 17/12/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

- **AS ST MARCEL LES VALENCE :** Courriel nous informant d'une erreur de saisie en U 20 D2 du 25/11/2023. Lu et noté.

## COMPTE-RENDU DE LA RUENION DU BUREAU DE LA C.D.A. DU JEUDI 23/11/2023

Présents : BRUNEL N – DAUX J - MARLHIN A – MLYNARCZYK A - POMMIER M – PROTOY B – RIPERT J-B – SERGENT C- VIALATTE B – VIALLET R
Absents Excusés : BERGERON A – BRET V – LELONG J

**Début de la séance 19h00.**

Informations du Président :
- Adresse ses félicitations à DUBOIS Michaël et à PROTOY Baptiste pour leur parcours en Coupe de France des Arbitres et souhaite une bonne continuation à Baptiste qui est en 16ème finale.
- Il est aussi très satisfait du nombre d'arbitres grâce aux deux formations initiales d'arbitres depuis le début de saison.
- Donne un petit compte-rendu sur les échanges avec le District du Rhône qui sont excellents, et félicite le 1er trio Drôme-Ardéchois pour sa belle prestation au pays des Gones.
- Donne la date de la soirée des récompenses qui sera le jeudi 04/01/2024 avec la liste des arbitres à récompenser.
- Fait un point délicat sur le comportement de certains arbitres depuis le début de la saison.
- Il est très satisfait de la bonne participation et du bon comportement des arbitres concernant les deux premières séances techniques.
- Informe POMMIER Michel de l'organisation du tournoi FUTSAL Féminines pour la désignation d'arbitres pour celle-ci.

Informations des Observations adultes et jeunes :

En l'absence de BRET Vincent, c'est le Président qui prend la parole.
- Il est satisfait de l'ensemble des observateurs et annonce hélas, le retrait de MOUSTIER Benjamin pour mutation professionnelle, Vincent Bret reprendra le groupe d'observation.

Informations sur actions techniques de VIALLET Roland :
- Fait le point sur les deux actions techniques.
- Donne la liste des candidats Ligue.
- Donne aussi quelques informations internes.

Informations sur les Tutorats de SERGENT Cyrille :
Celui-ci est débordé suite au grand nombre de stagiaires (adultes et jeunes) et remercie tous les tuteurs pour leur investissement.

**Fin de séance à 22h00**

| Président | Le Secrétaire |
|---|---|
| Nicolas BRUNEL | Jean-Baptiste RIPERT |

# COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal N°03

---

Réunion du 23 octobre 2023

**COMITE DE DIRECTION :**

| NOM - Prénom | Présents | Excusés | Absents |
|---|---|---|---|
| VALLET Jean-François | X | | |
| ARNAUD Roland | X | | |
| AUBERT Philippe | X | | |
| BETTON Bernard | X | | |
| BRESSON Claude | X | | |
| BRET Vincent | X | | |
| BRUNEL Nicolas | X | | |
| BRUYAT Pascal | X | | |
| D'AGOSTINO Dominique | X | | |
| DELORME Bernard | X | | |
| DJEDOU Djamel | X | | |
| FAURIE Pierre | X | | |
| GALES Gérald | X | | |
| GIRON Patrick | X | | |
| JULIEN Laurent | X | | |
| LAULAGNET Roselyne | | X | |
| MARLHIN Alexandre | X | | |
| MOMBARD Martine | X | | |
| MONTALBANO Stéphan | X | | |
| PEALAT Philippe | X | | |
| PELIN Nathalie | | X | |
| PION Jean Marie | | X | |
| REBOULLET Mathilde | X | | |
| VILLAND Jean-François | X | | |
| ZAVADA Richard | X | | |

**SALARIES :**

| NOM - Prénom | Présents | Excusés | Absents |
|---|---|---|---|
| FOURNEL Thibault | X | | |
| VALLET Yohann | | X | |

## I. INFORMATIONS DIVERSES

Le Comité de Direction valide la fermeture du District du samedi 21 décembre au lundi 1er janvier inclus.

Le Comité de Direction valide la liste des clubs absents lors de l'Assemblée Générale du 2 septembre dernier.

Le Président expose aux membres la situation du dossier Bonne Impression et informe que le District a fait appel du jugement.

À la suite des difficultés du SC Cruas relatives à la saison 2022-2023, le Président fait état de la situation et informe l'assemblée que le dossier a été traité en collaboration avec la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football.

Est évoqué le cas du Conseiller Technique qui a fait l'objet d'un signalement. Il lui est reproché des propos inadaptés vis-à-vis des enfants qui les auraient perçus comme une humiliation, et un comportement parfois ressenti comme trop autoritaire, lors de deux rassemblements en fin de troisième trimestre 2023.
Celui-ci a été entendu par la SDJES de la Drôme, dans le cadre de la procédure contradictoire règlementaire. Ont participé à cet entretien le Président du District qui avait été convoqué ainsi que le Président de la Commission des Compétitions Jeunes qui l'accompagnait.
Le C.T. fait valoir sa longue expérience professionnelle sans tâche, sa méthode de « management à l'ancienne » et sa rigueur à exiger le respect des règles de vie en communauté, rejetées par quelques participants, (usage inapproprié des téléphones, refus pour certains de prendre la douche ou non-respect des horaires prévus). Le Président du District et celui de la Commission des Jeunes ont rappelé les qualités professionnelles reconnues du C.T. qui n'ont jusqu'alors jamais posé problème et la satisfaction exprimée par les familles à l'issue des formations ou rassemblements qu'il animait.
Au terme de cette audition, le SDJES a conclu que les éléments recueillis ne justifiaient pas de sanctions d'ordre administratif à l'encontre du C.T. et que le signalement était à classer sans suite.
A l'unanimité, le Comité de Direction réaffirme sa pleine confiance au C.T. en question. Corrélativement, dans le souci de le conforter dans sa mission, il est décidé de mettre l'accent sur la communication relative aux règles de vie à respecter, notamment par les participants aux rassemblements.

Le Président donne connaissance du courrier du Conseiller Technique Départemental en Arbitrage dénonçant l'agression verbale dont il avait été l'objet lors de l'AG des arbitres de la part de l'un de ses membres déclassés à l'issue de la saison écoulée. Il appelle le District à l'obligation de protection que tout employeur doit à ses salariés
Le Président dit avoir invité l'auteur des faits à venir s'expliquer au siège du District. Ont participé à l'audition le 03/10/2023 : M. Jean-François VALLET, M. Pascal BRUYAT, M. Nicolas BRUNEL, M. Philippe AUBERT, et M. Roland VIALLET. L'auteur a reconnu en partie les faits qui lui étaient reprochés et s'en est excusé. Leur gravité n'en demeure pas moins et il appartient au Comité de Direction de se prononcer sur la suite à leur donner. A une très large majorité (18 voix pour) celui-ci vote l'engagement d'une procédure disciplinaire mais constate un potentiel conflit d'intérêt en raison de la qualité de l'auteur des faits (Gérald DUSSAUD, Membre de la Commission de Discipline). Il s'ensuit qu'est exclu le traitement du dossier par les organes disciplinaires du District. Il est donc décidé de saisir la Commission de Discipline de la Ligue à qui le dossier sera transmis dans les plus prochains jours.

## II. CALENDRIER ADMINISTRATIF / SPORTIF

Le Président fait état du calendrier administratif du District pour la fin d'année 2023.

P. AUBERT évoque l'appel à candidatures qui a été effectué au sujet de l'accueil des événements sportifs du District de fin de saison. A l'issue de celui-ci, un groupe de travail a été constitué pour étudier les candidatures et faire une proposition au Comité de Direction.

Le Comité de Direction valide les lieux des manifestations de fin de saison :

- La Finale Départementale Pitch U13 se déroulera le 6 avril 2024 au Stade Gabriel COULLAUD de Portes les Valence.
- La Journée Nationale des Débutants se déroulera le 25 mai 2024 au complexe Léon SAUSSET de Tournon sur Rhône.
- Les finales des coupes Drôme-Ardèche se dérouleront les 8 et 9 juin 2024 au complexe de la Croze à Le Pouzin.

## III. ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2024

Le Comité de Direction valide le fait qu'une Assemblée Générale élective soit organisé au mois de juin 2024. La date de celle-ci sera définie lors de la prochaine réunion du Comité de Direction après que le tirage de l'UEFA EURO 2024 ait été effectué.

## IV. FAFA EQUIPEMENTS 2023/2024

Le Président informe que l'enveloppe FAFA dédiée aux équipements pour la saison 2023/2024 est d'ores et déjà épuisé. Le Comité de Direction valide la proposition de répartition de cette enveloppe sur les différents dossiers.

## V. TERRAINS : AOP / AAC

Le Président fait état des difficultés lors de l'organisation de certaines rencontres de Coupe de France liées à la non-présence d'Arrêté d'Ouverture au Public sur bon nombre d'infrastructures sportives. Il fait état des différents dossiers qui ont connu des difficultés. Le District a accompagné chaque club qui ont sollicité un accompagnement devant l'incompréhension, parfois, de certaines dispositions.

## VI. BANQUE : AUTORISATION SIGNATURE

Le Comité de Direction valide le fait que 3 personnes soient habilitées à signer les chèques du District :

- Jean-François VALLET (Président)
- Roland ARNAUD (Secrétaire Général)
- Stéphan MONTALBANO (Trésorier)

## VII. 100 ANS DU DISTRICT

Le Président informe le Comité de Direction des personnes qui constituent le groupe de travail relatif à l'organisation des 100 ans du District. Celui-ci est composé de M. Michel LEYNIER – M. René ARTES – M. Jean-Yves COQUELLE – Mme Justine SOTON – Mme Elodie MASSELOT.

Les 100 ans du District seront organisés le samedi 7 juin 2025 au District dans un premier temps et à la Salle AGORA de Guilherand-Granges dans un second temps. Le contenu de cet événement reste à définir.

## VIII. REUNIONS DE SECTEUR 2024

Le Comité de Direction valide le calendrier et les premiers lieux des réunions de secteur 2024 :

| DATES | SECTEURS | LIEUX | RESPONSABLES SECTEURS |
|---|---|---|---|
| 12 février 2024 | 1-2 | Cave Yves CUILLERON<br>58 RD 1086<br>Verlieu - CHAVANAY | JF. VILLAND – L. JULIEN |
| 19 février 2024 | 3-4 | | M. REBOULLET – R. LAULAGNET |
| 4 mars 2024 | 5-6 | Salle des fêtes – GROSPIERRES | R. ZAVADA |
| 11 mars 2024 | 7-8 | A définir – LAPEYROUSE MORNAY | B. DELORME – R. ARNAUD |
| 18 mars 2024 | 9-10 | | D. DJEDOU – N. PELIN |
| 25 mars 2024 | 11-12 | | P. AUBERT – C. BRESSON |

L'ensemble des lieux seront validés lors du prochain Comité de Direction.

## IX. FOOT LOISIRS

Claude BRESSON revient sur les différents événements Foot loisirs organisés autour de la pratique du Foot en marchant sur le territoire lors de notre semaine consacrée à ces pratiques. La commission loisirs remercie l'US Mours, le FC 540, l'US Vallée du Jabron et l'AS Chavanay pour l'accueil de ces événements qui a permis de toucher un nouveau public et qui permet de promouvoir la pratique.

Par ailleurs, l'assemblée est informée qu'un événement FFF de promotion du Futnet (tennis-ballon) sera organisé en collaboration avec le tennis club de St Vallier et l'ES Sarras St Vallier le 13 avril 2024 à St Vallier.

## X. JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024

D. D'AGOSTINO informe qu'une réunion sera organisée le 30 novembre prochain pour mobiliser les comités départementaux de la Drôme lors du passage de la flamme olympique dans la Drôme le 20 juin 2024.

## XI. DISCIPLINE

P. BRUYAT fait un état des lieux à l'assemblée au sujet des dossiers disciplinaires de ce début de saison. Pour donner suite à des mauvais comportements répétitifs au sein d'un même club, celui-ci sera reçu au District prochainement.

Le Président,

**JF. VALLET**

Le Secrétaire Général,

**R. ARNAUD**